

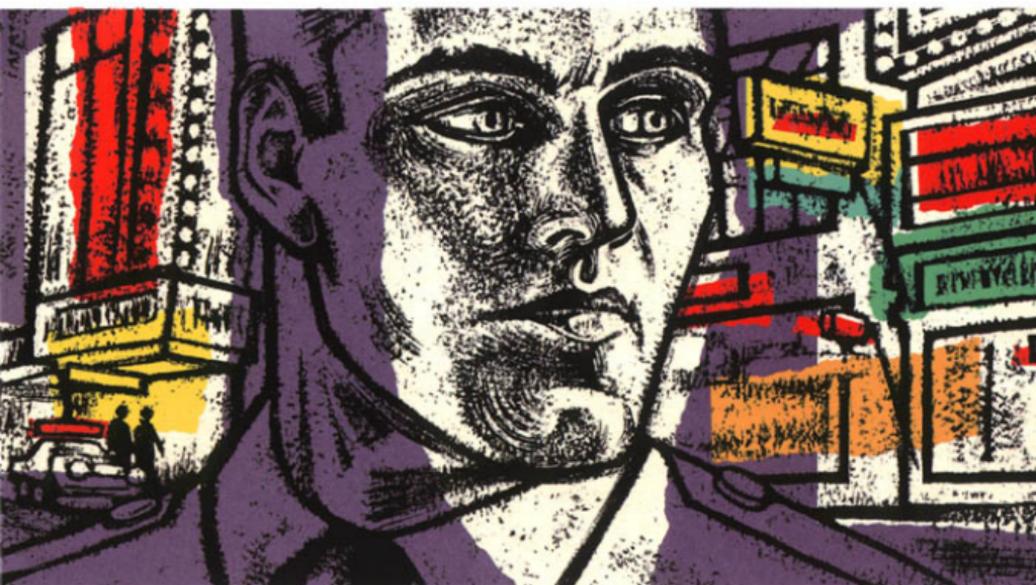


paramètres

Jean-Paul Brodeur

Les visages de la police

PRATIQUES ET PERCEPTIONS



Extrait de la publication
Les Presses de l'Université de Montréal

LES VISAGES DE LA POLICE

Pratiques et perceptions

Page laissée blanche

JEAN-PAUL BRODEUR

LES VISAGES DE LA POLICE

Pratiques et perceptions

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Brodeur, Jean-Paul

Les visages de la police : pratiques et perceptions

(Paramètres)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7606-1865-x

1. Police.

2. Police — Pouvoirs.

3. Justice et politique.

4. Police communautaire.

5. Police privée.

I. Titre.

II. Collection.

HV7921.B76 2003 363.2 C2003-940087-5

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2003

Bibliothèque nationale du Québec

© Les Presses de l'Université de Montréal, 2003

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

Imprimé au Canada

*Ceci, comme tout le reste,
à ma femme, Nicole*

Page laissée blanche

INTRODUCTION

La perspective élaborée dans cet ouvrage repose sur deux constats. Le premier : la production de la sécurité n'est pas réductible aux activités de la police publique ; c'est une tâche qui est assumée par un ensemble très ramifié d'agences, qui ne travaillent pas nécessairement en partenariat. Le second : la police publique n'est d'aucune façon réductible à la police en tenue qui patrouille les rues. Tant la sociologie de la police publique que celle de la production privée de la sécurité ont méconnu le second de ces deux constats, sans doute pour la raison que le personnel de sécurité en tenue est à la fois le plus visible et le plus nombreux. En effet, les travaux sociologiques sur la police publique se penchent pour l'essentiel sur les policiers en tenue. De façon symétrique, les premiers travaux sur la sécurité privée ont pris pour objet les activités de gardiennage qui sont assumées par des agents en tenue.

Ces deux observations nous ont conduit à produire ce livre qui présente la variété des modalités de la production de la sécurité, ainsi que les divers visages de la police. L'ouvrage est divisé en quatre parties. La première consiste en une discussion des problèmes de construction d'objet et de méthode sur lesquels se bute l'étude de la police. Le plus considérable de ces problèmes demeure le caractère trop limitatif du trait par lequel on a défini la police, à savoir le monopole de la force légitime. Cette caractérisation de la police s'applique en effet surtout à l'action coercitive de la police en tenue, qui a fait l'objet des travaux les plus nombreux, comme nous l'avons affirmé au départ. Le concept de force ou de

coercition policière devient plus ambivalent dès que l'on tient compte des activités d'autres producteurs de sécurité, comme les enquêteurs, les agents des services de renseignement et, enfin, tout le secteur privé. Le but de cette première partie de l'ouvrage est de souligner la complexité de cette notion du monopole de la force légitime, sans toutefois proposer qu'on en fasse complètement l'économie.

Ces constats initiaux ayant été posés, nous passons aux diverses composantes de l'assemblage policier. La police en tenue est, bien sûr, la composante incontournable. La seconde partie de l'ouvrage, la plus longue, est donc surtout consacrée à la police en tenue. J'ai abordé celle-ci par le biais des réformes de la police les plus récentes. Ces réformes ont produit deux modèles qui ont d'abord été confondus. Le premier modèle est celui de la « police de communauté » (*community policing*), qu'on désigne de façon croissante comme police de proximité dans les pays francophones. Le second modèle est celui de la police de résolution de problèmes (*problem-solving policing*), que nous considérons comme une police d'expertise, dont l'action est informée par l'utilisation du renseignement.

Si ces deux modèles ont été à l'origine confondus, ils se sont progressivement démarqués l'un de l'autre ; la police d'expertise semble maintenant se détacher de leur matrice commune. Cette différenciation progressive de la police de communauté et de la police de résolution de problèmes est un processus complexe qui s'est déroulé pendant plusieurs années. En effet, les polices anglo-saxonnes ont commencé à se réformer dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, en 1945. On peut distinguer trois moments dans ce mouvement de réforme. On a d'abord créé une appellation — la « police de communauté » — sous laquelle on a rangé sans grand discernement toutes les variantes des réformes de la police. Le chapitre 3 de cet ouvrage rend compte de cette première étape de la réforme. Les réformateurs se sont ensuite demandé de manière inquiète si la police de communauté ne se résumait pas à la simple adoption d'un nouveau terme de vocabulaire — certains diront d'une nouvelle rhétorique — plutôt qu'au développement de nouveaux modes d'intervention, où se côtoieraient des stratégies comme la police de communauté, la police de résolution de problèmes et une police de tolérance zéro de plus en plus intensive. On a alors pris conscience que ces stratégies coïncidaient de moins en moins. Les chapitres 4 et 5 font état de ces tiraillements. Finalement, ces divers styles d'intervention vont acquérir leur autonomie, comme le montre de

façon explicite le chapitre 6. Le repérage attentif des métamorphoses du mouvement de réforme de la police publique en tenue est essentiel à l'intelligence de la conjoncture policière actuelle.

La troisième partie du livre porte sur la police en civil et, de façon plus particulière, sur les services de renseignement et de sécurité. Notre travail au sein de diverses commissions judiciaires d'enquête nous a permis d'avoir accès à des informations sur ces services, qui sont légalement protégées par le secret. Les trois thèmes que nous abordons dans cette partie sont la confidentialité institutionnelle qui recouvre les opérations de ces services, la possibilité de conduire ces opérations en conformité avec la légalité et le chevauchement croissant du travail politique de la haute police et de celui de la police de la délinquance de droit commun. Ces questions ont une résonance nouvelle depuis les attentats commis contre les États-Unis, le 11 septembre 2001.

La dernière partie de l'ouvrage porte sur la sécurité privée. Le thème qui est privilégié est celui du passage de la police de gardiennage à la police de surveillance technologique, qui procède à l'intégration des équipements consacrés à la gestion du risque.

Deux *leitmotive* parcourent cet ouvrage. Le premier est la conscience de la diversité des visages de la police et des modalités de la production de la sécurité ; elle est une conséquence de la mise en cause de la notion du monopole de la force légitime. La position de force du chercheur qui privilégie la coercition dans sa construction de l'objet-police est qu'elle lui fournit un concept intégrateur qui lui permet à première vue de subsumer la disparité des activités policières sous une catégorie de pensée homogène. En dépit de notre reconnaissance de la place inexpugnable de la contrainte physique dans l'étude de la police, nous demeurons sceptique quant aux vertus d'intégration du concept de force en ce qui concerne l'activité policière. Le prix de ce scepticisme est la désintégration de l'objet-police dans un assemblage de pièces dont rien n'assure qu'elles se recomposent au sein d'un appareil cohérent. L'évaluation de la possibilité de produire une théorie de la police qui soit à la fois compréhensive et unifiée est le pendant immédiat de la critique du rôle théoriquement fondateur de la notion de force ; nous effectuerons cette évaluation dans la conclusion de ce livre.

Le second *leitmotif* se fait entendre le plus fortement dans le chapitre 4, intitulé « Policer l'apparence ». Les travaux sur l'insécurité ont souligné

que celle-ci reposait pour l'essentiel dans ce qui se donnait à la perception du public, déstabilisé avant tout par ce qu'il voit, par ce qu'il entend et par ce qui lui est imposé comme une réalité seconde par les médias de masse, surtout par la télévision. Or, le règne du perceptible est davantage constitué par des désordres dans l'espace public que par des crimes qui, si l'on fait abstraction de la délinquance de sang fortement médiatisée, se produisent en secret. Pour prendre un exemple, la violence familiale existe depuis toujours, mais c'est seulement maintenant, alors que les secrets de famille font la manchette des journaux, qu'elle nous interpelle de façon dramatique et que nous en prenons la mesure réelle. C'est pourquoi l'action policière est par principe une relation redoublée avec le visible : la police veut agir sur qui se donne à voir en affichant sa propre présence et, au besoin, en montrant ses armes. Les campagnes actuelles contre les formes qu'on pourrait estimer les moins prédatrices de la délinquance — l'errance des sans-abri, la prostitution de rue, la turbulence des jeunes — sont enclenchées en grande partie parce que cette déviance est devenue insupportablement visible. L'une des tâches cruciales de la police est précisément de régir la scène de l'apparence et de refouler dans les coulisses les personnages dont on ne supporte pas la vue, parce qu'ils nous renvoient à nos insuffisances et soulignent les carences de notre solidarité.

Plusieurs chapitres de ce livre ont été publiés antérieurement sous d'autres formes (par exemple en anglais), souvent difficilement accessibles au lecteur francophone. Leur contenu a été intégré à cet ouvrage en fonction de leur insertion dans son dessein d'ensemble. Les chapitres initialement publiés en anglais n'ont pas tant été traduits que réécrits par nos soins. Il s'agit donc dans tous les cas de versions refondues qui présentent des développements inédits. Tous les chapitres du livre sont synthétisés dans divers tableaux et figures qui en soulignent les articulations et en prolongent le sens.

Pour faciliter la tâche du lecteur, nous avons regroupé les références aux ouvrages cités à la fin du livre. Cette opération banale ne mériterait pas d'être mentionnée, si elle ne nous avait fait prendre conscience de la place prépondérante de la littérature de recherche anglo-saxonne parmi les ouvrages cités. Étant moi-même francophone et ayant écrit cet ouvrage en français pour un public qui communique dans cette langue, ce constat m'a réveillé de mon sommeil dogmatique, pour reprendre la formule du philosophe Kant à propos des travaux de Hume.

Cette situation s'explique par le développement asymétrique de la recherche sur la police. Dans la francophonie, les travaux sur la police n'ont pris leur véritable essor que depuis peu, l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure de Paris ayant donné, dans les premières années suivant sa fondation en 1989, une impulsion notable à ces travaux. Au Québec, par exemple, l'ouvrage de référence sur la police a longtemps été celui de Guy Tardif (1974), qui est un examen des relations entre la police et l'autorité politique dans un contexte municipal¹. En France, la sociologie de la police a été le parent pauvre des études sociologiques, si on fait exception des travaux pionniers comme ceux de Demonque² (1983), de Levy (1987), de Monjardet, Chauvenet, Chave et Orlic (1984), de Prévost (1989) et de Souchon (1982). Par contre, la période qui a suivi 1990 a été riche en travaux importants et diversifiés³. Nous espérons que notre ouvrage poursuivra sur cette lancée et réaffirmera que la police n'est pas un objet indigne de la réflexion des sciences sociales.

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier les collègues de l'École de criminologie qui m'ont encouragé à faire ce livre, au premier chef, les professeurs Denis Szabo, Maurice Cusson et Pierre Landreville. Je tiens ensuite à remercier de façon toute spéciale mon collaborateur, Stéphane Leman-Langlois et mon assistante Geneviève Ouellette, sans qui la réalisation de ce livre n'aurait pas été possible. Grâce aux suggestions de Mme Florence Noyer des Presses de l'Université de Montréal, le manuscrit original a été notablement amélioré. Je lui en suis reconnaissant.

J'aimerais pouvoir remercier en mentionnant leur nom tous ceux qui m'ont assisté dans la poursuite de ces recherches et qui, comme tous les étudiants à qui j'ai enseigné ces matières, ont contribué largement à l'élaboration de mes idées. Comme mes recherches et mon enseignement s'étendent sur plus de 30 ans, il m'est impossible de nommer tous ceux qui y ont contribué. Qu'ils reçoivent tous le témoignage de ma reconnaissance la plus vive. Il m'est toutefois impossible de ne pas mentionner mes collègues de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (Paris) et ceux du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), rattaché au CNRS. J'ai trouvé parmi ces collègues, en particulier auprès de Dominique Montjardet, René Lévy, Frédéric Ocque-teau et Philippe Robert des interlocuteurs attentifs et stimulants pour le

développement de mes recherches. L'amitié de Michel Wieviorka, ainsi que le dialogue que nous poursuivons depuis de nombreuses années, m'ont été d'un précieux soutien.

Finalement, il me faut remercier le Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada et la Fondation canadienne Donner pour l'appui important qu'ils ont apporté à mes recherches.

Notes

1. Les travaux québécois sur la police ont été recensés par Brodeur (1994b) et par Limoges (1985). Une grande partie de ces travaux se présente sous la forme de rapports produits par les gouvernements québécois et fédéral, et de productions universitaires (mémoires de maîtrise et thèses de doctorat).
2. Comme il est bien connu des chercheurs, Pierre Demonque est un pseudonyme de Dominique Monjardet.
3. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer les ouvrages suivants, parmi lesquels les travaux d'histoire et de sciences politiques figurent en bonne place : Bergès (1995), Berlière (1996), Berlière et Peschanski (1997), Bigo (1996), Body-Gendrot (1998), Bruneteaux (1996), Chalom et Léonard (2001), Gleizal (1993), Gleizal, Gatti-Domenach et Journès (1993), Jobard (1999), Kalifa (2000), Lagrange (1995), L'Heuillet (2001), Loubet del Bayle (1992), Monet (1993b), Monjardet (1996), Mucchielli (2001), Ocqueteau (1992 ; 1997), Robert (1999) et Roché (1996 ; 1998). Les deux tiers de ces ouvrages ont été publiés à partir de 1995. Plusieurs abordent la police de manière incidente à partir de recherches sur l'insécurité, la violence et l'incivilité.

PREMIÈRE PARTIE

LE MONOPOLE DE LA FORCE

Page laissée blanche

1

MYTHES ET RÉALITÉS DE LA POLICE

De même que la criminalité est la part de la déviance qui reçoit le plus d'attention de l'opinion publique et de ceux qui la façonnent, la police est l'agence de contrôle social dont l'action est la plus visible et la plus dramatisée. Cette première homologation n'est en réalité que l'un des indices d'un phénomène beaucoup plus général et qui nous servira parfois de fil d'Ariane dans notre enquête sur les appareils policiers. Comme l'ont souligné avec force des auteurs comme Donald Black (1983) et Peter Manning (1980), la criminalité et l'action déployée par l'État pour la contrôler peuvent être unies au niveau de correspondances de structure si systématiques qu'elles paraissent souvent n'être que des images inversées l'une de l'autre. Ce dernier énoncé, dont nous fournirons plusieurs illustrations, doit s'entendre dans son sens descriptif et n'implique en lui-même aucun jugement de valeur sur les opérations de la police.

À titre d'illustrations initiales des correspondances auxquelles nous venons de nous référer, nous formulerons trois propositions relatives à la connaissance que l'on peut tenter d'acquérir de la police et de la criminalité.

Notre première proposition se formule comme suit : comme le comportement criminel, l'action policière est un objet qui oppose une résistance délibérée au projet de connaître. Cette résistance est d'une nature profondément différente des obstacles auxquels les efforts pour constituer un

savoir dans les sciences de la nature et dans la plupart des sciences humaines sont confrontés : l'action policière, comme la délinquance, n'est pas un objet qui est *disponible* pour la théorie. Non seulement se dérobe-t-elle à la connaissance¹ mais, à la différence, cette fois, du comportement illégal, cette dérobade est parfois institutionnalisée par des législations comme la *Loi sur les secrets officiels*, qui préservent la confidentialité des opérations.

Notre seconde proposition désigne l'un des risques inhérents à l'étude des appareils policiers. À l'instar de Michel Foucault (1975), on a souvent dénoncé la fonction de diversion que remplit l'amplification des répercussions de la criminalité traditionnelle dans la presse, dans le discours politique et dans les idéologies qui légitiment et réclament un accroissement de la sévérité et de la fréquence des châtiments². Philippe Robert et ses collaborateurs (1978 ; 1980) ont réussi à montrer que les coûts tant économiques que sociaux de cette criminalité stéréotypée étaient sans commune mesure avec l'importance de ceux qu'engendrent des illégalités moins bruyantes, comme la fraude fiscale ou la délinquance d'affaires. Des réserves analogues doivent être opposées à l'octroi précipité d'un privilège exclusif à l'étude de l'appareil policier public, qui n'est que le plus visible de nos systèmes de contrôle. On aurait tort de croire qu'il est le seul, et surtout de postuler sans autre forme d'examen qu'il est le plus pénétrant. Par exemple, le contrôle exercé par la police sur les jeunes est négligeable par rapport à l'impact de l'encadrement que leur fournit l'appareil scolaire.

Notre dernière proposition préliminaire dicte la nature de la démarche que nous suivrons dans ce chapitre. Tant par rapport à la police que par rapport à la criminalité, il existe un écart considérable entre les résultats de la recherche et les évidences d'un sens commun constamment dévoyé par les médias de masse. L'action policière, comme la criminalité, s'offre à la perception à travers une mise en scène dramatique qui la travestit plus qu'elle ne la révèle. C'est pourquoi nous tâcherons davantage de défaire certains préjugés qui se sont montrés, selon nous particulièrement persistants, qu'à retracer dans le détail l'évolution de la culture savante sur la police, culture dont les prémisses ne sont pas partagées par le public.

Nous n'en ferons pas moins état, dans la première section de ce chapitre, des tendances les plus significatives de la recherche. Cependant, nous nous attacherons plus longuement par la suite à réfuter un certain

nombre d'affirmations répandues sur la police et dont la teneur nous paraît relever davantage d'une mythologie que d'un savoir critique. Dans la dernière partie, la plus élaborée, nous nous efforcerons de substituer aux positions critiquées des orientations plus prometteuses.

LES TENDANCES DE LA RECHERCHE

Il n'est pas nécessaire de se livrer à des calculs bibliographiques complexes pour affirmer avec une relative certitude qu'il n'y a pas de groupe professionnel qui ait fait l'objet d'autant d'études que les policiers. Une bibliographie exhaustive des écrits sur la police comprendrait plusieurs tomes de quelques centaines de pages. La partie la plus considérable de ces travaux a été effectuée dans les pays anglo-saxons et en particulier aux États-Unis, où l'extrême décentralisation des corps policiers, qui excédaient le nombre de 40 000³ dans les années 1950, a grandement favorisé les premières mises en chantier d'études empiriques. Pour peu qu'ils aient été persévérants, les chercheurs ont toujours fini par trouver un corps policier prêt à les accueillir, alors que la pénétration au sein d'une grande bureaucratie d'État comme la Police nationale française a longtemps été soumise à des contraintes apparemment insurmontables⁴.

L'espace nous manque pour présenter une revue systématique des très nombreux travaux publiés sur la police et nous renvoyons le lecteur à Cyrille Feynaut et Lode van Outrive (1978), à Ruben Rumbaut et Egon Bittner (1979) et à Lawrence Sherman (1980 ; 1986 et 1997) ; ces auteurs ont produit de solides analyses de la littérature de recherche. Pour ce qui est des instruments bibliographiques, mentionnons Clifford Shearing, Jennifer Lynch et Catherine Matthews (1979) pour le Canada, Jack Whitehouse (1980) pour les États-Unis et Marcel Le Clère (1980) pour la France et l'Europe. On consultera également avec profit les *Abstracts on Police Science (Police Science Abstracts, à partir de 1980)*, publiés par la maison Kluwer (Pays-Bas) depuis 1973.

Deux constantes : l'accent sur la violence et le maintien de l'ordre

Il existe deux prises de position qui sont demeurées relativement inchangées depuis les débuts de la recherche empirique sur la police, que l'on peut situer aux États-Unis vers 1950, avec les travaux de William Westley sur le corps de police de la ville de Gary, dans l'État de l'Indiana⁵.

La première d'entre elles propose l'établissement d'une relation constitutive entre le travail policier et les notions de violence et de coercition. Le caractère propre de cette relation entre la police et sa clientèle est sa symétrie ou, encore, sa réciprocité : les policiers étudiés par Westley (1970), et plus tard par William Ker Muir (1977) et plusieurs autres, *perçoivent* les situations au sein desquelles ils interviennent comme empreintes d'une menace qui leur serait faite ; de façon réciproque, toute une tradition sociologique américaine, dont l'un des représentants les plus actifs est Egon Bittner (1980a ; 1980b), voit dans le recours à la force coercitive le trait définitoire de la fonction policière⁶. En France, Loubet del Bayle (1981), qui reprend la tradition weberienne, voit également dans la police l'appendice coercitif de l'État. Cette idée, est-il besoin de le mentionner, a reçu l'assentiment des criminologues radicaux qui se sont exprimés sur la fonction policière dans des recueils de textes colligés par Platt et Cooper (1974) et par le *Center for Research on Criminal Justice* (1976).

La seconde des constantes que nous avons relevées s'exprime dans la négation soutenue que le rôle *essentiel* (ou principal) de la police, qu'on l'envisage en théorie ou en fait, soit de réprimer la criminalité. Le mandat de la police résiderait dans le maintien de l'ordre, cette dernière notion étant malheureusement entendue dans un sens assez diffus. L'un des premiers et des plus énergiques défenseurs de cette idée est James Q. Wilson (1968 ; Wilson et Kelling, 1982) ; elle a par la suite été reprise avec vigueur par Peter Manning (1977 ; Manning et van Maanen, 1978), l'un des chercheurs américains les plus influents, et par des théoriciens britanniques comme John Alderson (1979) et Peter Evans (1974). Les études empiriques conduites sur l'emploi effectif du temps de travail par la police apportent une confirmation réitérée de la thèse de Wilson⁷.

On ne peut s'abstenir de remarquer l'existence d'une certaine tension entre les deux constantes dont nous venons de faire état. L'insistance sur la part de la violence et du danger dans la définition du contexte de l'intervention policière semblerait impliquer que ce contexte est de nature criminogène, sinon criminelle. Or, c'est très précisément cette implication que nie la seconde des constantes de la recherche, ce qui a pour conséquence que la légitimité du recours à la force par la police est remise en question.

Le développement des études historiques et comparatives

L'une des tendances les plus prometteuses de la recherche sur la police réside dans la recrudescence de l'intérêt pour les études historiques et pour les analyses comparatives. Comme l'indique la réimpression récente d'ouvrages classiques, comme ceux de Pierre Clément (1978 [1866]) et de Marc Chassaigne (1975 [1906]), de même que la somme des sources textuelles et des travaux énumérés dans la bibliographie de Le Clère (1980), l'importance d'appliquer l'approche historique dans les études sur la police a depuis longtemps été reconnue, particulièrement en France. L'un des résultats féconds de l'impact du marxisme sur la criminologie aura été de réactiver l'intérêt pour les recherches historiques sur le contrôle social. Nous avons été témoins, à partir de 1975, de la publication d'une floraison d'ouvrages majeurs, comme les études d'Iain Cameron (1981) et d'Allan Williams (1979) sur la police française de l'Ancien Régime et celle de George Leggett (1981) sur la *Tchéka* soviétique. En Angleterre, Tony Bunyan (1976) a renoué avec une tradition d'ouvrages historiques sur la police qui remonte à Leon Radzinowicz (1956) et Thomas Critchley (1967). Des études plus brèves se sont multipliées, comme la monographie de Suzanne Pillorget (1978) sur Feydeau de Marville⁸, les textes réunis dans Jacques Aubert et coll. (1979), les travaux de Sidney Haring (1976) sur le développement de l'institution policière aux États-Unis et, enfin, ceux de Sydney Haring et Lorraine McMullin (1975) sur l'histoire de la police de Buffalo (États-Unis). Au Canada, les travaux de Lorne et Caroline Brown (1978), ainsi que ceux de Roderick MacLeod (1978), montrent qu'il est possible de traiter de l'histoire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) d'une manière autre qu'hagiographique. Jean Turmel (1971 ; 1974) a produit une esquisse de l'histoire de la police de Montréal, qui demeure utile.

L'extension du champ de la recherche dans le temps s'est également accompagnée de son élargissement dans l'espace. Nous nous limiterons à ne mentionner à cet égard que l'impulsion qu'a apportée aux travaux comparatistes sur la police la publication des recherches de David Bayley (1969 ; 1979a) sur les services orientaux (police indienne et police japonaise)⁹.

Page laissée blanche

 **AGMV Marquis**
MEMBRE DE SCABRINI MEDIA
Québec, Canada
2003